

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1050 18 septembre 1947.

n° 1050 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 septembre 1947

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro

30 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Tatibouet, contrôleur prineipal de 1 classe des douanes, est chargé de la gestion du bureau central des douanes de Djibouti, pendant l'absence de M. Sauteron, inspecteur central des douanes, se rendant en Ethiopie.